

INSTRUCTIONS DE SAISIE EN LIGNE

SAISIE DES DOSSIERS EN LIGNE OBLIGATOIRE ET UNIQUEMENT JUSQU'AU 04 JUIN 2021

Si vous souhaitez proposer à la promotion interne un ou des agents, vous devez IMPERATIVEMENT vous connecter avec vos identifiant et mot de passe sur notre site : www.cdg41.org (accès réservé) et suivre les instructions suivantes :

1. Se connecter sur le site internet du CDG41

2. Se rendre sur la page d'accueil,

3. Sélectionner « Vous Gérez les Ressources Humaines et les services » puis « Conseil et accompagnement statutaire »



4. Cliquer sur PROMOTION INTERNE

Vous accédez sur une page comportant :

- Le dossier à renseigner (sous forme de questionnaire en ligne)
- Tous les documents utiles (circulaire, modèles....).

Prenez connaissance des informations contenues dans les documents situés en bas de page et particulièrement :

- des Lignes Directrices de Gestion Promotion Interne (dont les critères contenus dans les formulaires catégories A, B et C)
- des conditions statutaires d'accès aux grades
- de la notice d'information (présentant notamment les étapes de la constitution des dossiers et les conditions de formation)
- **Préparez les différents documents requis**, selon les critères de la candidature soumise, tels que :
 - o Organigramme
 - o Fiche de poste actuelle (modèle sur notre page Promotion Interne)
 - o Fiche de poste projetée si inscription sur liste d'aptitude (modèle sur notre page Promotion Interne)
 - o Etat des services (modèle sur notre page Promotion Interne)
 - o Diplômes de l'agent
 - o Rapport de la collectivité (modèle sur notre page Promotion Interne)
 - o Lettre de motivation de l'agent (modèle sur notre page Promotion Interne)
 - o 3 derniers entretiens annuels de l'agent
 - o Attestation de formations (voir le focus FICHE4 de la notice d'information)

- Les arrêtés justifiant une NBI (prise de poste à responsabilités, maître d'apprentissage, participation aux instances consultatives...), les justificatifs relatifs à la participation à la vie de la collectivité ou au service public (tutorat, assistant de prévention, secouriste, pompier volontaire, réserve civile sanitaire ou militaire, bénévolat associatif...répertoriés dans le CEC)
- Les justificatifs d'exercice d'un mandat syndical,
- Attestation de suivi de préparation concours ou examens, de présentation aux concours ou examens, liste d'aptitude, liste d'admission
- Justificatif de mise à disposition de service
- L'Attestation finale de l'autorité territoriale sur l'intégrité du dossier et la fiabilité des éléments saisis et joints (modèle sur notre page Promotion Interne)



Une phase préparatoire est donc impérative et indispensable avant de vous lancer dans la saisie de votre dossier. L'association de l'agent à la démarche est également incontournable pour la lettre de motivation mais également pour la production de certains justificatifs.

5. **Choisir la catégorie d'appartenance du cadre d'emploi** sur lequel l'agent candidate (catégorie A, B ou C), en cliquant sur le rectangle concerné. Vous arrivez ici :

Formulaire Promotion Interne CAT A

Vous trouverez ci-dessous le formulaire de promotion interne pour la catégorie A.
Tous les champs marqués d'un "*" sont obligatoires.

Collectivité

Interlocuteur

Téléphone

Mail

Nombre d'habitants

6. **Compléter le formulaire en ligne**, ajouter les pièces jointes requises.

L'insertion des pièces est obligatoire lorsque le critère concerné a été sélectionné. Vous ne pourrez valider le formulaire si les justificatifs sont manquants. Dans ce cas, seules 2 options sont possibles :

- Joindre le justificatif attendu
- Désélectionner le champ concerné (qui ne sera donc pas comptabilisé lors de la cotation du dossier)

7. L'autorité territoriale signe **l'attestation finale** (modèle en ligne) qui est impérativement jointe à la fin du formulaire en ligne (validation impossible si non joint)

8. Vérifier les informations saisies.

9. Valider.

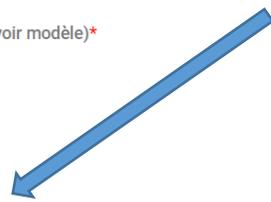
Si des champs ne sont pas renseignés ou des justificatifs sont manquants, ce message apparaît :

Attestation finale de l'autorité territoriale sur l'intégrité du dossier et la fiabilité des éléments saisis et joints (voir modèle)*

Choisir un fichier

L'absence de cette attestation empêche la validation en ligne de ce dossier.

ENVOYER



Un ou plusieurs champs contiennent une erreur. Veuillez vérifier et essayer à nouveau.

Pas d'inquiétude : les éléments saisis ou joints sont toujours présents dans le formulaire. Il suffit de reprendre le formulaire depuis le début et de compléter les champs signalés ainsi :

Ce champ est obligatoire.

Une fois validé, le dossier de candidature parvient, par mail, sous format PDF au CDG 41 avec ses différentes pièces jointes. La collectivité reçoit le même mail sur l'adresse saisie dans le formulaire.

LES DOSSIERS DE CANDIDATURE DEVRONT ÊTRE FINALISÉS ET VALIDÉS EN LIGNE POUR LE 4 JUIN 2021 AVANT MINUIT.

TOUTE SAISIE SERA IMPOSSIBLE PASSÉ CETTE DATE.

ATTENTION

**Aucune rectification ne sera apportée aux informations que vous avez saisies.
La cotation du dossier s'effectuera sur les seuls champs sélectionnés et justifiés en ligne.**

Pour mémoire :

Les conditions statutaires des candidatures seront étudiées par les gestionnaires de portefeuilles dans les jours suivants la réception des dossiers. Vos gestionnaires reviendront vers vous si besoin et notamment si les conditions statutaires ne sont pas remplies.

La cotation des dossiers ne sera opérée qu'une fois la campagne Promotion Interne close et tous les dossiers reçus.

AUCUNE INFORMATION NE SERA COMMUNIQUEE SUR CES ELEMENTS.

Les dossiers seront présentés aux Président et Vice-Présidents du CDG 41 lors d'une réunion prévue mi-septembre, destinée à établir les listes d'aptitude pour chaque grade.

Les dossiers sont anonymisés (suppression de l'identification collectivité et agent).

Le choix opéré par le Président est éclairé par la cotation du dossier au regard des critères issus des LDG Promotion Interne mais également du rapport de la collectivité et de la lettre de motivation de l'agent joints dans le formulaire saisi en ligne.

Les listes d'aptitude seront établies au 1^{er} octobre 2021.